

Elimination des déchets



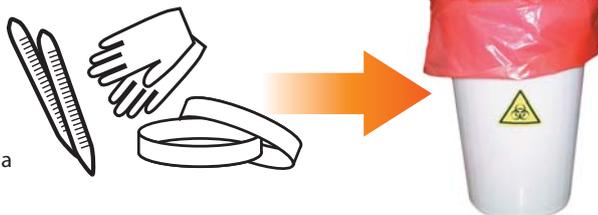
Laboratoires P2

Consigne générale

Tous les déchets contaminés doivent être inactivés dans le bâtiment avant leur élimination.

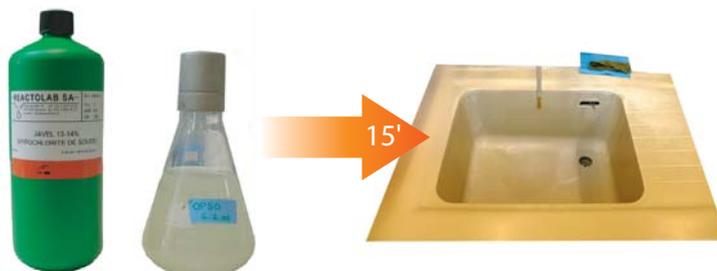
Déchets solides

- ▶ Les déchets solides contaminés doivent être collectés dans une poubelle pour déchets P2. Les sacs remplis doivent être autoclavés.
- ▶ Les déchets solides non-contaminés sont collectés dans la poubelle de laboratoire. Les sacs remplis sont déposés à l'extérieur du local.



Déchets liquides

- ▶ Les déchets liquides doivent être inactivés au moyen de l'eau de Javel ou d'un autre désinfectant approprié.
- ▶ Respecter un temps de contact de 15 minutes au minimum.
- ▶ Eliminer le contenu dans l'évier.



Déchets tranchants ou piquants

- ▶ Les déchets coupants ou piquants doivent être placés dans des boîtes jaunes "sharps".
- ▶ Les boîtes jaunes, fermées, doivent être autoclavées.
- ▶ Les boîtes jaunes, fermées et munies d'une étiquette "Déchets spéciaux", sont déposées dans le local des déchets spéciaux.



Déchets de verre

- ▶ Les déchets de verre doivent être placés dans les seaux prévus à cet effet.
- ▶ Ces seaux, fermés, doivent être autoclavés.
- ▶ Ces seaux, munis d'une étiquette "Déchets spéciaux", sont déposés dans le local des déchets spéciaux.



Contact

dechets-speciaux@sciences.unige.ch



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

[STEPS]

santé au travail • environnement • prévention • sécurité